

## RÉDACTION

ADMINISTRATION

## BUREAU DES ABONNEMENTS

Imprimerie Suisse Catholique  
Fribourg (Suisse)

## ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse	Fr. 15.00	Fr. 45.00	Fr. 90.00	Fr. 180.00
étranger	Fr. 10.00	Fr. 30.00	Fr. 60.00	Fr. 120.00

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 50 centimes.

Sampe du même porté Ila 98

G. L. X.

## LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

## ANNONCES

Publicités

S.A. SUISSE DE PUBLICITÉ

Box M-Pierre

YVREOURG

## PRIX DES ANNONCES

Couture : 1 m. 10 francs	10 m. 15 francs	100 m. 20 francs
Scène : 10 francs	20 francs	50 francs
Brèche : 10 francs	20 francs	50 francs
Réclame : 10 francs	20 francs	50 francs

H. V. Y. X.

## Nouvelles du jour

## On est de plus en plus déçu à Vienne par les conditions du traité de St-Germain.

On peut se dispenser d'exposer le détail des conditions de paix infligées à l'Autriche. La jovialité calculée avec laquelle le chef de la délégation autrichienne s'est présenté à Saint-Germain en Laye et l'humilité obséquieuse de ce socialiste devant l'aréopage des Alliés ont été en pure perte : l'Autriche est traitée aussi durement que l'Allemagne, plus durement même, car elle subit des amputations territoriales autrement considérables et douloureuses que son allié.

Nous n'éprouvons aucune sympathie pour les socialistes de Vienne et nous eussions été fâché que, par considération pour ces porteurs de carnagole, on accordât ce qu'on a refusé au jeune souverain qui, depuis la première heure de son règne, n'a cessé de travailler en faveur d'une paix juste et qui avait eu le courage d'affronter, en faisant cela, les foudres de Berlin. Mais ce ne sont pas les quelques politiciens qui règnent présentement au Ballplatz qui ressentiront le plus le rigueur des conditions de paix ; c'est sur le peuple qu'elles peseront et nous rejetons que, en néançant pas le peuple autrichien, les Alliés éloignent d'eux une partie où il leur eût été facile de se créer des sympathies.

L'Allemagne peut marquer d'une pierre blanche la journée de Saint-Germain : elle lui vaut d'un seul coup plus que d'énormes tourments de propagande en faveur de l'accèsion de l'Autriche à la République allemande. Le projet de fusion des deux peuples, ardemment patronné par les socialistes dans l'intérêt de l'Internationale, prendra certainement un regain de faveur, sous l'effet de la déception et du découragement éprouvés par le peuple autrichien.

Sans doute, le traité prétend y mettre le holà ; mais tout passe et les hommes de demain déferont peut-être l'œuvre d'aujourd'hui. Ce sera alors que les erreurs porteront fruit.

Parmi les clauses du traité de Saint-Germain, il en est deux qui nous touchent, comme Suisses, de près : ce sont celles qui fixent les limites de l'Autriche du côté de l'Italie et de la Suisse. La plus grande partie du Tyrol devient italienne ; 200,000 Tyroliens de langue allemande sont italiénisés, par une flagrante infraction aux principes wilsoniens, dont l'effet tutélaire ne s'étend, paraît-il, qu'aux populations slaves ; heureuses bénéficiaires des sentiments conjugués du président. D'autre côté, le Vorarlberg est condamné à demeurer dans le giron autrichien, en dépit du plébiscite solennel par lequel il a affirmé son désir de s'en détacher pour s'unir à la Suisse. Ici encore, il est fait contraint au sentiment d'un peuple, à l'encontre des engagements wilsoniens et du programme commun des Alliés.

Le cœur saigne en assistant à de pareilles barbaries, qui jurent d'une façon si criante avec les protestations de fraternité humaine dont on remplit les discours et les journaux.

NOUVELLES RELIGIEUSES

## Nomination d'un évêque auxiliaire de l'archevêque de Paris

On télégraphie de Rome que l'abbé Roland Gosselin, chanoine honoraire, sous-directeur des œuvres diocésaines à l'archevêché de Paris, est nommé évêque auxiliaire du cardinal Amette.

## Pour l'église de Wangen

Lorsque la guerre éclata, l'union paroissiale catholique de Wangen, près d'Olten, renait de meître en vente une série de tableaux religieux pour se procurer une partie de l'argent nécessaire à l'entretien de l'église paroissiale nouvellement construite. La vente, arrêtée par la guerre, a repris, et des exemplaires de ces tableaux religieux qui forment une belle ornementation, sont envoyés dans les familles catholiques. Qu'on leur réserve bon accueil, en pensant que la modeste somme de deux francs qu'on demande pour deux tableaux est destinée à soutenir une œuvre éminemment catholique, l'entretien d'un édifice religieux qui sera au culte catholique.

On attend, à Rome, une délégation du comité américain qui a lancé l'idée d'un congrès de toutes les confessions chrétiennes afin d'arriver à l'unification des églises. Ce comité s'est formé en 1910, à Cincinnati. Son

## Au Conseil national

Berne, 4 juin

Il y a bientôt trois ans que la direction du parti socialiste a remis à la Chancellerie fédérale une demande d'initiative populaire, portant 118,000 signatures et réclamant la suppression de la justice militaire, le jugement des délit d'ordre militaire par la justice cantonale, la réduction des arrêts à dix jours au maximum, en outre, la peine ne devait plus être aggravée par une réduction de la nourriture ou la privation de la lumière du jour.

Le rapport du Conseil fédéral sur la question date de décembre 1918. Le Conseil des Etats a décidé, conformément au message du Conseil fédéral, de repousser l'initiative. Au Conseil national, l'affaire se passera moins rondement.

Les membres bourgeois de la commission ne sont point optimistes sur l'issue de la votation populaire, et l'on va essayer de jeter du lest, afin de sauver la justice militaire, pour les cas tout au moins où elle est indispensable.

Les rapporteurs de la commission, M. Maunoir, député libéral de Genève, et M. Grünenfelder, représentant catholique de Saint-Gall, ont montré comment les conditions particulières du régime militaire exigeaient impérieusement une justice militaire indépendante. Le transfert des affaires judiciaires militaires aux cantons entraînerait notamment des retards considérables.

Toutefois, une révision de la procédure pénale militaire s'impose ; le nouveau code pénal militaire en tient compte, en restreignant, par exemple, les cas où les civils sont soumis au droit militaire. Quant à la réforme du droit disciplinaire, le projet de code militaire supprime les aggravations des peines d'arrêts, fixe le maximum des arrêts simples à dix jours, et garantit sévèrement le droit de recours contre les peines disciplinaires.

Après un discours de M. Ryser, député socialiste, qui a plaidé pour l'initiative, le chef des catholiques argoviens, M. Wyrsch, a demandé le renvoi à la commission. M. Wyrsch est l'auteur d'un contre-projet, qu'il a déposé jeudi. Ce contre-projet statue que les tribunaux militaires ne sont compétents, hors le temps de guerre, que pour juger des délits purgés militaires commis par des militaires. Tous autres délits d'ordre militaire sont déferlés à la justice cantonale. L'Assemblée fédérale est autorisée, en cas de guerre, à étendre la compétence des tribunaux militaires.

M. Wyrsch demande que l'affaire soit liquide dans cette session. Il propose d'ajouter à la commission deux nouveaux membres, afin de faire place à un représentant du groupe de politique sociale et à un second socialiste de langue allemande.

Sans opposition, le renvoi est décidé et le nombre des membres de la commission augmenté de deux. La commission rapportera dans quelques jours. On passe à un autre objet de l'ordre du jour.

Le 19 décembre passé, M. Speiser a déposé, appuyé par les chefs des groupes bourgeois, un projet d'arrêté fédéral, prévoyant l'allocation de pensions de retraite aux membres du Conseil fédéral.

En recommandant l'entrée en matière sur son projet, M. Speiser a dit que, en adversaire imminent de l'augmentation du nombre des conseillers fédéraux, il avait le devoir d'assurer au gouvernement la présence d'hommes jouissant de leurs pleines capacités de travail. L'énamophilie des magistrats n'est pas compatible avec l'intérêt de la démocratie. Mais nos conseillers fédéraux fatigués n'avaient jusqu'à ce jour, pour toute perspective de retraite, qu'un fauteuil de directeur international. L'institution de pensions de retraite pour nos magistrats est donc urgente, et l'arrêté présenté à ce sujet peut être discuté sans être renvoyé à une commission.

M. Schmid, de Zurich, sans formuler une proposition précise, regrette que les membres du Tribunal fédéral et du Tribunal des assurances ne soient pas compris dans le projet.

M. Scherer-Füllmann ayant insisté pour le renvoi à une commission, M. Forrer pris l'assemblée à écartier et détourna l'audience, et il obtint gain de cause, par 62 voix contre 35.

En quelques mots, M. Speiser explique les détails de son projet.

Les membres du Conseil fédéral ayant dépassé l'âge de soixante ans auront droit, après quinze ans de fonctions, à une pension de retraite égale au soixante pour cent de leur traitement. L'Assemblée fédérale peut allouer, aux membres du Conseil fédéral ne remplissant pas ces conditions, une pension de retraite jusqu'à soixante pour cent de leur traitement. L'arrêté est soumis au référendum facultatif.

Personne ne demandant la parole, le projet a passé comme une lettre à la poste ; la Chambre n'a voté à l'unanimité.

On a liquidé encore la question de la révision constitutionnelle concernant les mesures de police pour la circulation des automobilistes et des cycles. Il y a peu de temps que la question traitait

devant les Chambres ! Les uns s'obstinent à vouloir faire fi de la souveraineté cantonale ; les autres se montrent les défenseurs opiniâtres des droits des cantons ; ce sont les premiers qui ont eu dessus au Conseil national, et les seconds, au Conseil des Etats. Fatigués de la lutte, les adversaires viennent de trouver un terrain d'entente, au sein de la commission du Conseil national. La Confédération a le droit d'édicter des prescriptions concernant les automobilistes et les cycles ; mais les cantons conservent la faculté de limiter ou d'interdire la circulation de ces véhicules, sauf sur les voies de grand transit, que la Confédération peut déclarer ouvertes à la circulation des autos. La disposition concernant la Confédération, le droit de prélever des taxes de circulation pour les autos et les cycles est définitivement abandonnée.

La Chambre a ratifié le compromis à l'unanimité. La parole est maintenant au Conseil des Etats.

L'ordre du jour était épousé avant midi. Demain, on abordera la loi sur la réduction de la durée du travail dans les fabriques.

Deux nouvelles interpellations sont déposées : M. Walther pâide en faveur de l'augmentation immédiate des prestations de l'assurance militaire au moyen de prélèvements sur les divers fonds militaires ; M. Zurburg demande la protection des intérêts suisses, contre la dépréciation des billets autrichiens.

## AU CONSEIL DES ÉTATS

## Réformes organiques

Berne, 4 juin

Aujourd'hui, le Conseil des Etats s'est occupé de questions administratives. La Confédération, toujours plus générale dans le cadre où étouffent ses bureaux, est en travail continu de réorganisation. La réforme administrative d'avant-garde a déjà fait son temps. Mais, où lieu d'entreprendre une refonte totale du grand organisme fédéral, on procéde à des raccordages partielles. Le Département des finances a donné le branle en réorganisant complètement ses services et en introduisant par une loi, une nouvelle classification des traitements. Maintenant, c'est le tour du Département de l'intérieur. Ce vaste dicastère, dont M. Ador est le chef depuis un an et demi, est celui peut-être qui a le moins grandi sous l'empire précédent, car son extension date de loin et remonte à des temps plus heureux. Il a eu sa splendeur surtout à l'époque où les finances fédérales étaient prospères. Alors, on bâtitait des palais, on accordait de larges subventions, on favorisait les arts et les sciences, et tout cela était l'œuvre du Département de l'intérieur. Depuis la guerre, il a fait déchanter, et c'est plutôt le Département de l'économie publique qui a dispensé la manne et le couvert. La seule institution nouvelle dont se soit enrichi le Département de l'intérieur, c'est l'exploitation de la tourbe.

Néanmoins, une loi organique s'imposait pour mettre les divers rouages du Département à l'unisson de l'organisme général. C'est à quoi le Conseil des Etats a consacré sa matinée.

Les propositions de la commission, soutenues par son président, M. Düring (Lucerne), diffèrent quelque peu du projet du Conseil fédéral. Elles prévoient cinq divisions, dans l'ordre suivant : 1. Instruction, sciences et arts ; 2. Inspectorat fédéral des travaux publics ; 3. Direction des constructions fédérales ; 4. Inspectorat fédéral des forêts, chasse et pêche ; 5. Service des eaux.

Chacun de ces services comprend une série de subdivisions. C'est ainsi que les services de l'instruction, des sciences et des arts embrassent les archives fédérales, la Bibliothèque nationale, la Bibliothèque centrale, l'Ecole polytechnique avec ses laboratoires, la station centrale d'essais forestiers, la station centrale de météorologie, le Musée national.

« Déjà en 1570, les Bernois servirent d'arbres entre Genève et la Savoie et obtinrent qu'ils commercassent librement malgré la frontière ; en 1609, le traité de Saint-Julien fut signé que grâce à l'intervention des cinq cantons de Bâle, Soleure, Schaffhouse, Glaris et Appenzell.

« Nous ne montrerons pas aujourd'hui pour Genève et pour sa just cause, qui est devenue une cause nationale, moins de solidarité que nos aïeux.

« Soutenu par l'ensemble des citoyens, le Conseil fédéral défendra les droits de la république des bords du Léman. Je veux espérer que la France, de son côté, fera dans le règlement de la question des zones le geste amical que nous attendons d'elle.

« Je n'ai pas à m'occuper davantage du côté politique de cette question délicate et brûlante.

« Si je l'ai touchée dans ce rapport, c'est à cause de ses relations directes avec l'entreprise de la correction de la Seymaz et c'est parce qu'elle n'a pas été sans influence sur l'accueil favorable réservé par vos commissions au projet d'arrêté confié à leur étude et qui vous est soumis.

« Je suis persuadé que cette haute assemblée

sera également poussé à admettre les nouvelles propositions du Conseil fédéral, en considérant dans l'affaire de la Seynac non pas seulement une opération technique comme si s'en produis sur tous les points de la Suisse, mais comme une occasion de tendre la main à un canton confédéré qui se trouve placé dans des conditions plus difficiles que jamais et auquel l'expression de notre sympathie solidaire donnera plus de force pour défendre et faire triompher ses légitimes revendications.

### La conférence de Paris

Paris, 4 juin.

(Haus.) — Les quatre chefs de gouvernement ont continué à examiner longuement, mardi après-midi, les contre-propositions allemandes. On compte qu'ils pourront terminer leur étude jeudi. Ils seront à même, à ce moment de prendre une décision définitive au sujet de la réponse à faire.

Les cinq ministres des affaires étrangères des grandes puissances, réunis mardi après-midi, ont entendu M. von Karchevitz, ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, qui a fait connaître sa réponse de son gouvernement aux suggestions de M. Hyman, ministre des affaires étrangères de Belgique, au sujet de la révision des traités de 1839. La discussion n'a porté que sur la procédure à suivre. On n'a pas encore abouti à un accord.

### EN ALLEMAGNE

#### La république rhénane

La Gazette de Francfort rapporte que, à Wiesbaden, le président de province, M. de Meister, a été nommé par deux officiers français de se mettre à la disposition du nouveau gouvernement de la république rhénane, sous peine d'expulsion. M. de Meister refusa et quitta Wiesbaden.

A part sa proclamation anonyme, le nouveau gouvernement n'a donné aucun signe d'activité. Il est interdit à la presse de publier des articles contre la nouvelle république. Le général Mangin a déclaré qu'il reconnaît la république rhénane et il a fait entrevoir des adoucissements à la population. Le colonel Pinot a fait savoir que la population sera consultée au sujet de la proclamation de la république rhénane.

Le président de la république rhénane, le Dr Dörken, ancien procureur impérial, serait un neurasthénique.

Jusqu'en 1914, Dörken fut procureur à Düsseldorf, d'où il fut transféré, sur sa demande, à Berlin. Pendant la guerre, il fut souvent en congé de convalescence pour soigner ses nerfs. Ayant démissionné, il fit une cure à Wiesbaden où l'occupation française le trouva.

La commission d'armistice allemande à Spa a remis aux Alliés deux notes au sujet des derniers événements. L'une proteste contre le partage accordé aux auteurs de la sécession rhénane et l'autre demande que les poursuites dirigées contre ceux-ci par le gouvernement allemand ne soient pas entravées.

#### Mourir d'un officier français

Berlin, 4 juin.

Un grave incident s'est produit à Biebrich (zone occupée). Un waitman de tramway ayant refusé d'arrêter sa voiture sur l'invitation d'un officier français, ce dernier le frappa de sa cravache. Le waitman riposta en assenant sur le crâne de l'officier, avec la manuelle de conduite, un coup si violent que l'officier fut tué raide. L'attitude menaçante de la population empêcha les soldats français d'arrêter le meurtrier, qui réussit à s'enfuir dans le territoire non occupé.

#### Le chef des communistes de Munich

Munich, 4 juin.

Après deux jours de débat, la cour martiale de Munich a condamné à mort le Dr Levine, Badois, né en 1883 à Pétrogard. Levine était inculpé de haut trahison.

#### La grève du métropolitain à Paris

L'accord s'est fait entre la compagnie du Métropolitain de Paris et les grévistes sur la question des retraites et des congés. La question des

salaire reste à régler. On espère qu'une entente intervient dans la journée. Les grévistes ont décidé de ne reprendre le travail, si leurs revendications aboutissent, que lorsque leurs camarades des tramways et des bus auront satisfait.

#### Les élections espagnoles

Le ministre de l'intérieur a communiqué à la presse de Madrid, d'après les résultats à peu près complets des élections législatives de dimanche, les chiffres approximatifs des sièges dont disposeront les différents groupes parlementaires dans la nouvelle Chambre :

Mauristes et ciervistes 125 ; conservateurs (datistes) 95 ; traditionalistes et catholiques 10, soit 230 membres pour les trois fractions conservatrices, représentant les forces parlementaires du gouvernement. Régionalistes 14 ou 15, plus 4 nationalistes basques, ce qui porte les éléments de droite à environ 250 membres sur 410 que compte la Chambre.

Quant aux oppositions, elles seront représentées par 44 à 47 libéraux démocrates (progressistes), 22 libéraux (romanticistes), 22 libéraux dissidents (libertins), 5 à 7 libéraux gasselinistes, 4 du groupe Alcalá Zamora, 6 ou 7 réformistes républicains et 10 socialistes. Total des oppositions : environ 160 membres dont 135 libéraux.

#### Nouvelles diverses

M. Castro, président de la république portugaise, dans un message au congrès, a présenté sa démission ; le Congrès a décidé de proclamer de priser le président de vouloir bien retirer sa démission.

Le Lokal Anzeiger de Berlin apprend que, à Dantzig, comme en Haute-Silésie, le sous-commissariat et le conseil populaire polonais ont été dissous.

L'autopsie n'a pas permis encore d'établir d'une manière certaine que le cadavre de femme retrouvé dans le camp de la Landwehr, à Berlin, soit celui de Rosa Luxembourg.

Suivant la Gazette de Voss, il est certain que les couleurs noir, rouge et or seront adoptées comme couleurs de l'empire, avec l'appui des voix des socialistes, des démocrates et d'une partie du Centre.

#### Echos de partout

##### ÉLÉGANCES

Les coursiers de la délégation allemande qui font la navette entre Versailles et Berlin sont nombreux. Tous les jours, plusieurs de ces messieurs prennent le train pour Berlin, tandis que leurs collègues restent à Versailles.

Pourquoi tant de coursiers ? se demandent-on. Et que peuvent-ils emporter ainsi ?

On se doute bien que les valises diplomatiques ne renferment pas uniquement des secrets d'Etat, car on sait à quoi servent, dans toutes les chancelleries d'Europe, ces précieuses compagnies du parfait courrier. Mais que contiennent ces valises de la paix, que, à leur simple aspect, on devine bâclées jusqu'à l'éclatement ?

Seuls, ces tailleurs de Versailles peuvent résoudre ce mystère. Ils sont en effet débordés de commandes. Et il faut bien croire que, en Allemagne, les vêtements sont hors de prix, puisque ces messieurs de la Wilhelmstrasse de Berlin ont chargé leurs camarades de la délégation de leur apporter des « complets » versailles.

Avant la guerre, les élégants de Berlin, à l'instar de ceux de Paris, se faisaient habiller à Londres.

Il est en ce moment de mode, à la Wilhelmstrasse, de se faire habiller à Versailles.

Et voilà pourquoi il y a entre Berlin et la ville du Roi-Soleil une telle circulation de courriers express et de valises diplomatiques au ventre rebondi.

##### MOT DE LA FIN

Un cheval déterré, pressé, Heurté de son pied une pierre Si fort qu'il chute dans le fossé.

##### MORALITÉ

Faux pas sans fer.

#### 40 Feuilleton de LA LIBERTÉ

### AU RETOUR

Par HENRI ARDEL

D'instinct en instant, il devenait plus pauvre, ce pays perdu, plus aride, plus sauvage. Les villages se faisaient très rares ; à peine, au loin, quelques chaumières isolées, une chapelle basse en grès, auprès d'un calvaire tourné vers l'Océan qu'on sentait tout proche. Mais ces derniers vestiges de la présence humaine s'effaçaient à leur tour. Ce ne fut pas que la lande couverte d'ajoncs battus sans relâche par le grand souffle du large qui les courbait furieusement. Puis les ajoncs eux-mêmes disparurent et, de chaque côté de la route, la terre s'étendit à perte de vue toute pierreuse, sous l'herbe courte, rousse par les soleils d'été, houâté paresseusement par quelques mousses noires.

La voiture atteignait la pointe du Raz ; la silhouette du phare se dressait dans la solitude démodée, dominant l'infini de la mer qui se déployait d'une beauté incomparable, rayée vers le rivage par les sillons comme de vastes énormes. Autour du break, les guidos couraient déjà, les pieds nus dans la poussière, offrant avec une tenacité casadienne leurs services pour conduire les promeneurs jusqu'à l'extrême fin de la pointe. Et quand les chevaux s'arrêtent, leur instance redoublée de telle sorte que les hommes eurent beaucoup de peine à les échapper, afin que leurs compagnies pussent descendre de la voiture.

— Que ces individus sont donc insupportables ! fit la comtesse avec impatience.

Et, se tournant vers son cousin et fidèle chevalier, elle acheta :

— Guillaume, j'achète donc de nous en délivrer. Nous n'avons pas besoin d'eux... pour l'instant, du moins... Nous allons d'abord jouir en paix de ce splendide horizon, là-bas, sur la plate-forme.

La plate-forme indiquée s'avancait en une sorte de promontoire, tellement en saillie au-dessus du vaste qu'une balustrade de pierre y avait été établie pour former parapet. Mais le vent y soufflait avec une si terrible violence que les femmes s'arrêtèrent halantes, le visage cinglé par la pluie de sable et d'écume que je fais vers elles la rasade.

— Mon Dieu, mais c'est une vraie tempête ! fit, mollement rieur, mollement fâché, Henriette, tout occupé à lutter contre le souffle de tourmente qui, sans merci, lui brûlait la peau, éparpillait ses cheveux et détachait sa coiffure, enroulant sa robe autour d'elle à la façon d'un fourré-étoffé. Cependant elle continuait ses exclamations :

— Oui, certes, cet horizon est admirable, mais ! Maurice, tenez-moi bien, je vais être emportée par le vent ! Cet émergent est effrayant ! Et dire qu'il y a de pauvres gens qui meurent au milieu de pareilles vagues... C'est horrible ! Aï ! nous aurons un joli tintement de soir, grâce à l'eau du Raz... Odette, comment pouvez-vous rester, ainsi toute seule ? Prenez donc le bras de M. de Bryes.

Sans doute, ses paroles se perdirent dans le bruit formidable de la mer, car Jeanne ne fit aucun mouvement pour se rapprocher de la jeune

fille, qui, appuyée sur la balustrade de pierre, contemplait le terrible abîme d'un gris opaque, agité de flots immenses et sans fin. Un peu plus loin, sa mère regardait aussi, en écoutant les paroles enthousiastes de Mersen.

Un des guides, un grand gaillard au visage tanné de marin, solide sur ses pieds nus, s'était glissé à la suite des promeneurs et reprenait ses propositions, engageantes, quant à un tour jusqu'à l'extrémité de la pointe, qu'il fallait gagner parmi les roches aiguës.

— Comtesse, allez-vous jusqu'au bout ? interrogea Maurice d'Artand.

— Non, certainement. D'ici, je vois à merveille. J'aime autant ne pas me risquer sur ces pierres glissantes. Je crains les écorces.

— Et vous, Henriette, que décidez-vous ?

— Moi, mon ami, j'ai la figure en feu. Je vais me réfugier avec Jeanne de Permes dans le phare ou je verrai, sans courir le risque de m'envoyer magré moi. M. de Linières dit que le dernier gardien du phare a, un beau soir, étranglé sa femme. Son successeur va nous raconter cela. Ce sera très amusant. Un feuilleton parlé du Petit Journal ! Mais vous, Maurice, allez si l'aventure vous tente et s'il y a vraiment aucun danger.

— Oui, certes, cet horizon est admirable, mais ! Maurice, tenez-moi bien, je vais être emportée par le vent ! Cet émergent est effrayant ! Et dire qu'il y a de pauvres gens qui meurent au milieu de pareilles vagues... C'est horrible ! Aï ! nous aurons un joli tintement de soir, grâce à l'eau du Raz... Odette, comment pouvez-vous rester, ainsi toute seule ? Prenez donc le bras de M. de Bryes.

Sans doute, ses paroles se perdirent dans le bruit formidable de la mer, car Jeanne ne fit aucun mouvement pour se rapprocher de la jeune

fille, qui, appuyée sur la balustrade de pierre, contemplait le terrible abîme d'un gris opaque, agité de flots immenses et sans fin. Un peu plus loin, sa mère regardait aussi, en écoutant les paroles enthousiastes de Mersen. Elle fut un sourire d'insouciance juvénile. — Je n'ai pas peur du danger... Je vous avouerai même tout bas qu'il m'attire comme l'insonnance. Je vous, en supplie, laissez-moi aller ! Cela me ferait tant plaisir ! Ce guide est très robuste. Il me soutiendra bien dans les passages difficiles.

— Laissez aller, Madame, insista l'homme

### Confédération

#### L'affaire Wildbolz

Le Département militaire fait savoir qu'il publiera une communication officielle sur l'affaire de la démission du colonel Wildbolz et les faits mis en rapport avec cette démission par la presse et le public.

Le mandat de Berne à la Revue que le lieutenant Wildbolz s'est décidé à répondre aux questions que le département militaire fédéral avait à lui poser. Il reconnaît être l'auteur de la communication au syndic socialiste de Berne du rapport du général sur la situation à Zurich. M. Wildbolz fils déclare qu'il avait tué le rapport du général sur la table de son père ; il n'était pas alors en service d'adjoint auprès de son père ; il a reconstitué le rapport de mémoire pour le communiquer à M. Müller.

Le malade de Berne à la Revue que le lieutenant Wildbolz s'est décidé à répondre aux questions que le département militaire fédéral avait à lui poser. Il reconnaît être l'auteur de la communication au syndic socialiste de Berne du rapport du général sur la situation à Zurich. M. Wildbolz fils déclare qu'il avait tué le rapport du général sur la table de son père ; il n'était pas alors en service d'adjoint auprès de son père ; il a reconstitué le rapport de mémoire pour le communiquer à M. Müller.

Le malade de Berne à la Revue que le lieutenant Wildbolz s'est décidé à répondre aux questions que le département militaire fédéral avait à lui poser. Il reconnaît être l'auteur de la communication au syndic socialiste de Berne du rapport du général sur la situation à Zurich. M. Wildbolz fils déclare qu'il avait tué le rapport du général sur la table de son père ; il n'était pas alors en service d'adjoint auprès de son père ; il a reconstitué le rapport de mémoire pour le communiquer à M. Müller.

Le malade de Berne à la Revue que le lieutenant Wildbolz s'est décidé à répondre aux questions que le département militaire fédéral avait à lui poser. Il reconnaît être l'auteur de la communication au syndic socialiste de Berne du rapport du général sur la situation à Zurich. M. Wildbolz fils déclare qu'il avait tué le rapport du général sur la table de son père ; il n'était pas alors en service d'adjoint auprès de son père ; il a reconstitué le rapport de mémoire pour le communiquer à M. Müller.

Le malade de Berne à la Revue que le lieutenant Wildbolz s'est décidé à répondre aux questions que le département militaire fédéral avait à lui poser. Il reconnaît être l'auteur de la communication au syndic socialiste de Berne du rapport du général sur la situation à Zurich. M. Wildbolz fils déclare qu'il avait tué le rapport du général sur la table de son père ; il n'était pas alors en service d'adjoint auprès de son père ; il a reconstitué le rapport de mémoire pour le communiquer à M. Müller.

Le malade de Berne à la Revue que le lieutenant Wildbolz s'est décidé à répondre aux questions que le département militaire fédéral avait à lui poser. Il reconnaît être l'auteur de la communication au syndic socialiste de Berne du rapport du général sur la situation à Zurich. M. Wildbolz fils déclare qu'il avait tué le rapport du général sur la table de son père ; il n'était pas alors en service d'adjoint auprès de son père ; il a reconstitué le rapport de mémoire pour le communiquer à M. Müller.

Le malade de Berne à la Revue que le lieutenant Wildbolz s'est décidé à répondre aux questions que le département militaire fédéral avait à lui poser. Il reconnaît être l'auteur de la communication au syndic socialiste de Berne du rapport du général sur la situation à Zurich. M. Wildbolz fils déclare qu'il avait tué le rapport du général sur la table de son père ; il n'était pas alors en service d'adjoint auprès de son père ; il a reconstitué le rapport de mémoire pour le communiquer à M. Müller.

Le malade de Berne à la Revue que le lieutenant Wildbolz s'est décidé à répondre aux questions que le département militaire fédéral avait à lui poser. Il reconnaît être l'auteur de la communication au syndic socialiste de Berne du rapport du général sur la situation à Zurich. M. Wildbolz fils déclare qu'il avait tué le rapport du général sur la table de son père ; il n'était pas alors en service d'adjoint auprès de son père ; il a reconstitué le rapport de mémoire pour le communiquer à M. Müller.

Le malade de Berne à la Revue que le lieutenant Wildbolz s'est décidé à répondre aux questions que le département militaire fédéral avait à lui poser. Il reconnaît être l'auteur de la communication au syndic socialiste de Berne du rapport du général sur la situation à Zurich. M. Wildbolz fils déclare qu'il avait tué le rapport du général sur la table de son père ; il n'était pas alors en service d'adjoint auprès de son père ; il a reconstitué le rapport de mémoire pour le communiquer à M. Müller.

Le malade de Berne à la Revue que le lieutenant Wildbolz s'est décidé à répondre aux questions que le département militaire fédéral avait à lui poser. Il reconnaît être l'auteur de la communication au syndic socialiste de Berne du rapport du général sur la situation à Zurich. M. Wildbolz fils déclare qu'il avait tué le rapport du général sur la table de son père ; il n'était pas alors en service d'adjoint auprès de son père ; il a reconstitué le rapport de mémoire pour le communiquer à M. Müller.

Le malade de Berne à la Revue que le lieutenant Wildbolz s'est décidé à répondre aux questions que le département militaire fédéral avait à lui poser. Il reconnaît être l'auteur de la communication au syndic socialiste de Berne du rapport du général sur la situation à Zurich. M. Wildbolz fils déclare qu'il avait tué le rapport du général sur la table de son père ; il n'était pas alors en service d'adjoint auprès de son père ; il a reconstitué le rapport de mémoire pour le communiquer à M. Müller.

Le malade de Berne à la Revue que le



Les familles soussignées, profondément touchées par l'émouvante cérémonie célébrée le 1<sup>er</sup> juin en l'honneur de leurs chers défunt, morts au service de la patrie, prient les sociétés des artilleurs et des sous-officiers, le corps des officiers, les autorités, ainsi que toutes les sociétés locales qui ont participé à cette solennité, d'agréer l'expression de leur vive et sincère reconnaissance pour cette nouvelle et précieuse marque de sympathie qui leur a été témoignée.

Mme veuve Ch. Heimo-Jaquier et famille.  
M. et Mme Antonin Heimo et famille.  
M. P. Gavin, pharmacien, et famille.  
Familles Clerc et Seydoux.  
Famille Romanens.  
Famille Dupasquier.

### Le Catéchisme liturgique

qui vient de paraître à l'Imprimerie de l'Œuvre de l'Augustin, à St-Maurice, par Casimir Kobadey, recteur de l'asigne et antique église de Saint-Pierre des Claves, honore de la Bénédictine apostolique, approuvé et recommandé par les autorités ecclésiastiques du diocèse de Sion, est en vente dans les librairies : Saint-Paul, place Saint-Nicolas, Fribourg; Gouvernement de Saint-Nicolas, à Saint-Maurice, et chez Muselier, à Sion.  
Le prix de chaque volume de 400 pages est de Fr. 4.50, pris en librairie.



### THERMA AUTOCUISEURS ÉLECTRIQUES

MAINTENANT EN COMPARISON DES AUTOCUISEURS  
ORDINAIRES, TOUTES LES PIÈCES D'ÉLECTRICITÉ  
DÉPENSE DE COURANT : 1/4 CT. PAR HEURE  
A BRANCHER A N'IMPORTE QUELLE CONDUITE D'ÉCLAIRAGE.

### THERMA

FABRIQUE D'APPAREILS  
DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE,  
SOCIÉTÉ ANONYME  
EICHWANDEL  
GLARUS

### Hôtel SPITZFLUH

LAC-NOIR

Dimanche et lundi

### Dîners de Pentecôte Gouters fins

TÉLÉPHONE 103

#### ON DEMANDE PERSONNE

A LOUER  
de suite, près de Fribourg  
un logement de 3-4 chambres meublées ou non, avec  
jardin potager et d'agrément.  
A la même adresse :

A LOUER  
grange, écurie, remise,  
petit garage et terrain.  
Sadr. par écrit à M.  
Thalmauer-Jungo, hor-  
gier, rue des Alpes,  
Fribourg.

#### ON DEMANDE POUR CAMPAGNE, GENÈVE, JARDINIER

à acheter d'occasion un  
petit chalet  
ou cabanon de jardin.

#### ON DEMANDE POUR MARIE, GENÈVE, AGRICULTEUR

un ventilateur électrique  
à l'état de neuf, et une cer-  
taine quantité d'éternit.

Sadr. A. B. G. 1919.  
poste restante, Romont.

#### ON DEMANDE UNE OUVRIÈRE- COUTURIÈRE

au possible expérimentée,  
Sadr. sous P 3846 F à Pu-  
blicitas S. A., Fribourg.

#### Commissionnaire

On demande jeu-  
ne homme de 15-18  
ans comme commis-  
sionnaire.

S'adresser sous chiffres  
P 3835 F à Publicitas  
S. A., Fribourg.

A VENDRE

un ventilateur électrique  
à l'état de neuf, et une cer-  
taine quantité d'éternit.

Sadr. A. B. G. 1919.  
poste restante, Romont.

A LOUER

au centre de la ville, sur  
une vue tranquille, beau  
logement, bien ensouillé,  
de 4 chambres et dépen-  
dances.

S'adresser sous chiffres  
P 3836 F à Publicitas  
S. A., Fribourg.

A LOUER

au centre de la ville, sur  
une vue tranquille, beau  
logement, bien ensouillé,  
de 4 chambres et dépen-  
dances.

S'adresser sous chiffres  
P 3836 F à Publicitas  
S. A., Fribourg.

#### On demande

pour le 15 juil.,

une jeune fille

parlant français de 15 à  
17 ans, pour aider dans  
les tâches ménagères.

S'adresser à Mme Po-  
telle, château, Thônex  
(canton Neuchâtel).

Caisse de 5 kg, 10 fr., 50  
port du. — Margot &  
tc, Lugano.

3968

#### Encore quelques

### MACHINES À ÉCRIRE

d'occasion  
à des prix très  
réduits.

Agence de machines  
à écriture

L. BOBLOZ

21, rue de l'Hôpital

Téléphone 175

#### ESSAYEZ, Mesdames

ne fut-ce qu'une seule fois, la Crème de Florence  
merveilleux produit de beauté.

En vente au prix de fabrique au dépôt,

à la GERBE D'OR,  
33, rue de Lausanne, 33

#### La mode est au Gamballe

en toile, blanche, noire, grise, noir et couleur,  
en chevreau, noir et couleur,  
en box, noir et vernis.

Articles d'été : Richelieu, Mollères Ecossais, Bottines,  
noir ou cuir, dans tous les genres.

### DÖSSENBACH

Le plus BEAU CHOIX  
Les PRIX les plus MODÉRÉS

### VÊTEMENTS MODERNES



L'élegance  
ne le cède en rien  
à la qualité.

Choix  
très varié  
PRIX MINIMES  
COMME  
de costume

Nos prix : 85.- 90.- 100.- 125.- 150.-  
Vêtements pour jeunes gens depuis 60 fr.

Kreener-Naphtaly, Fribourg  
34, Avenue de la gare, 34 (à côté de l'Hôtel Terminus)

### Théâtre des Variétés

Bureau : 8 h. CASINO SIMPLON. Rideau : 8 1/2 h.

Jeudi et vendredi

### 2 RÉPRÉSENTATIONS EXTRAORDINAIRES

Mme Lise Perly, 1<sup>re</sup> chanteuse légère du Gd Théâtre de Lyon  
M. Beckmanns, 1<sup>re</sup> basse chantante du Gd Théâtre de Lyon

DANS

### LA FILLE DU RÉGIMENT

Opéra comique en 2 actes, de Donizetti  
Orchestre sous la direction de M. Tasset, du Grand Théâtre de Genève

Places à l'avance : Maison de fleurs A. MURITH, rue de Lausanne, 49

### VENTE RÉCLAME de meubles

A partir de

Fr. 13.—

Couchettes ordinaires, fer,

Couchettes blanches, différents mo-

dèles.

Lits feuillards et toiles métalliques

> 39.—

Lits anglais noirs ou blancs,

> 45.—

Lits anglais, modèles riches,

> 55.—

Lits anglais, dits dits d'hôpital.

> 85 et 78.—

Ces lits proviennent de la liquidation d'une

fabrique et constituent une OCCASION EXCEP-

TIONNELLE.

Meubles déteriorés ou défraîchis tels que :

Fr. 120 à 80.—

Chaises de Vienne

13.—

Chaises L. XV, velours rouge

40.—

Chaises L. XV et de style en blanc, au

rabais

Sommiers, différentes tailles

Matelas, crin végétal, article spécial

40.—

Visitez nos magasins

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

</